

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Direction Adjointe Gestion des Etablissements et Services

127.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

OBJET : Subvention de fonctionnement 2018 en faveur de l'association "Handestau".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'association Handestau, créée en septembre 2005, est présidée par Madame Margaret MORENO. Son siège se situe 29, boulevard Albin Bandini dans le 16^{ème} arrondissement de Marseille.

Sa mission est d'accueillir quotidiennement des personnes en situation de handicap, âgées de 18 à 60 ans, en leur proposant diverses activités ayant pour objectif de développer leur autonomie et leur insertion sociale. L'association Handestau est organisée en plateforme avec trois pôles :

- un accueil de jour d'une capacité actuelle de 19 places, ayant pour but de développer l'autonomie de personnes en situation de handicap mental et moteur légers par leur participation à plusieurs ateliers :
 - céramique, peinture, couture, chant, musique ou théâtre ;
 - cuisine dans un restaurant d'application ;
 - sport adapté ;
 - insertion sociale ;
- un dispositif passerelle entre l'accueil de jour et le centre de formation apprenti régional de formation adaptée (CFARFA) permettant à 11 usagers de bénéficier d'un accompagnement éducatif et pédagogique personnalisé ;
- un centre régional de formation adaptée permettant aux personnes qui le souhaitent et qui en ont les capacités, de s'orienter vers un certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Ces missions étaient jusqu'à présent accomplies par des bénévoles et 12 salariés bénéficiant de contrats aidés. En 2018 les dispositifs d'aide permettant leur recrutement ont été supprimés ce qui met en péril la continuité des actions menées auprès des personnes en situation de handicap. Ces missions s'inscrivent dans le cadre du droit au répit qui constitue un des axes importants du schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2017-2022.

Cette action innovante de soutien des personnes handicapées et de leurs aidants permet une diversification de l'offre d'aide et de répit.

Pour l'exercice 2018, l'association prévoit un budget global de 500 900 € dont une subvention de fonctionnement de 174 000 €. Un montant de 125 225 € a déjà été alloué pour payer les salaires du personnel, à la commission permanente du 29 juin 2018. Or, il s'avère que cette subvention accordée est insuffisante par rapport au montant sollicité initialement par l'association Handestau. Pour couvrir la totalité de la masse salariale et assurer la continuité de leurs missions sur cet exercice, il est proposé un complément de subvention de 40 000 €. Les autres recettes prévisionnelles sont issues de subventions sollicitées auprès d'autres organismes publics et de la Fondation de France ainsi que des participations versées par les usagers. Le solde du budget est financé sur les fonds propres de l'association Handestau.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL